

Aide-mémoire: utiliser les outils didactiques de communication numérique en toute sécurité

L'utilisation de nouveaux outils de communication – notamment pour l'apprentissage à distance – offre de nombreuses possibilités. Si la plupart des cours en ligne se déroule sans incidents, la salle de classe virtuelle comporte néanmoins certains risques, par exemple l'intervention de tiers. Grâce aux conseils suivants, il est possible d'aménager l'enseignement à distance de manière plus sûre.

Sensibilisez les utilisatrices et utilisateurs

En cas d'utilisation de plateformes en ligne il y a lieu de tenir compte des compétences des élèves, enseignantes et enseignants ainsi que parents en matière de médias numériques. Des mesures de sensibilisation permettent d'élargir ces compétences. La Police cantonale bernoise propose des exposés et des ateliers sur le thème «Médias numériques». Les offres correspondantes se trouvent ici.

En cas d'incidents concrets, nous proposons en outre des conseils et interventions. N'hésitez pas à nous contacter.

Le site Internet de la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) contient de nombreuses informations utiles sur le thème Jeunesse et Internet.

Entravez l'accès aux personnes non autorisées

Seul le corps enseignant ou les élèves de confiance sensibilisés devraient être autorisés à organiser des conférences et y inviter des participantes et participants. Le document «Médias et informatique à l'école obligatoire» vous livre de plus amples informations sur le recours à des élèves de confiance («coaches médias»).

Choisissez un pseudo de tchat aléatoire, comme «Wiepo» ou «Deuber», afin de réduire la probabilité d'accès de participants ou participantes non invités.

Servez-vous de plateformes sur lesquelles il faut s'enregistrer en tant qu'utilisateur ou utilisatrice et s'annoncer au moyen d'un mot de passe. Étant donné que vous devez transmettre des mots de passe dans le cadre de l'enseignement, nous vous recommandons dans ces cas de choisir une combinaison de pseudo-mots ou une série de mots aléatoires, par exemple «protonBostichExkalibur», ou une phrase sans voyelles combinée avec des chiffres, ainsi par exemple «l'école c'est cool 2021» devient «l2clcstcl1».

Dans l'idéal, générez un nouveau lien et un nouveau mot de passe par conférence.

L'application web «Navigateur» présente les fonctions et l'étendue des applications disponibles sur le marché.

Faites preuve de discrétion avec les informations des tchats

Ne communiquez jamais le nom ou le mot de passe de votre espace tchat sur les réseaux sociaux ou sur un site Internet public. Les élèves aussi doivent être sensibilisés et connaître les raisons du traitement confidentiel de ces données, comme l'utilisation abusive de données privées ou sensibles par des individus mal intentionnés (voir ci-avant «Sensibilisez les utilisatrices et utilisateurs»).

Limitez les rôles

Veillez à la configuration des paramètres de sécurité et aux autorisations. Installez par exemple une salle d'attente, limitez les présentations, tchats ou vidéos et retirez les personnes problématiques. Testez préalablement le scénario d'un cours perturbé afin de pouvoir réagir rapidement dans la réalité.

Veillez à la protection des données

La protection des données en relation avec les services en ligne revêt une importance capitale. Pour cela, il faut prendre en compte plusieurs exigences. Adressez-vous au service de coordination des technologies de l'information de la [PHBern](#) ou auprès de la [Direction de l'instruction publique et de la culture](#). Le [système de feux tricolores de la PHBern](#) vous fournit les informations pour gérer les données dans le contexte scolaire, et ce dans différentes perspectives.

Proposez vos propres outils

Si possible, hébergez et administrez vous-même votre propre plateforme sur un système sécurisé et accessible uniquement aux personnes autorisées. Établissez un login pour chaque utilisateur afin de garantir l'authenticité de l'utilisateur ou l'utilisatrice. Bien entendu, cela exige une infrastructure informatique bien entretenue. Parlez-en à votre responsable informatique. Vous pouvez également obtenir de l'aide sur les questions liées aux TIC à l'école auprès de l'équipe de la [PHBern](#).

Et que faire en cas d'incident?

Si vous êtes concerné par un incident ou que vous faites des constatations suspectes, adressez-vous à la police. Vous pouvez [rechercher le poste de police le plus proche et son numéro de téléphone sur le site de la Police cantonale bernoise](#). La police discutera de la suite des démarches avec vous.

Pour plus d'informations

- [Lignes directrices pour l'enseignement à distance de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne](#)
- [Feuille d'information sur les solutions de conférence en ligne d'educa.ch](#)
- [Services de messagerie dans le contexte scolaire](#)